



PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE  
COMMUNE DE FLÉRON

013462000010341

1

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 17 janvier 2023

**Présents :** Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**  
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**  
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**  
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ, Madame Marie-Pierre BRUWIER, Monsieur Xavier DALKEN, Madame Estelle BERGENHOUSE, Monsieur Marc CAPPÀ, Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Jean-Marie MOREAU, Monsieur Georges BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire BIANCHI, Monsieur Giacomo DIANA, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon VERPOORTEN, Madame Joëlle MAMMO ZAGARELLA, Madame Chantal DELTOUR, **Conseillers**  
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

**1.778.5 - LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS INOCCUPÉS - MODALITÉS TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES DE L'ÉCHANGE DE DONNÉES / SA RESA : ADHÉSION.**

Le Conseil,

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 19 janvier 2022 relatif à la fixation et à la gestion des données relatives aux consommations d'eau et d'électricité pouvant réputer un logement inoccupé en vertu de l'article 80, 3°, du Code wallon de l'Habitat durable, si, durant une période de 12 mois consécutifs, les consommations d'eau ou d'électricité (déterminées ou estimées) sont inférieures à 15 m<sup>3</sup> d'eau ou 100 kWh;

Vu l'entrée en vigueur de cet arrêté au 1er septembre 2022;

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE ;

Vu la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel;

Considérant le courrier reçu de la SA RESA, le 23 novembre 2022 et son complément reçu par courriel, le 22 décembre 2022 :

- souhaitant que la Commune de Fléron signe l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés établi par le Ministre wallon des Pouvoirs locaux et de la Ville, Monsieur Christophe Collignon, entre l'exploitant du service public de distribution d'eau publique, le gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et les communes de la Région wallonne,

- souhaitant que la Commune de Fléron communique le formulaire d'adhésion audit accord, dûment complété et signé, à la SA RESA et au Département du Logement du Service Public de Wallonie,

- qui décide d'opter pour l'échange de fichiers par SFTP (secure file transfer protocol);

Considérant ledit courrier transmis à la responsable de la protection des données au sein de la Commune, Madame Marine MEULENBERG;

Considérant l'accord du Service TIC de la Commune de Fléron obtenu le 18 octobre 2022 pour le transfert des données par SFTP;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité,

**Article 1er.**

D'adhérer et de mandater le Collège communal pour la signature de l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés avec la SA RESA.

**Art. 2.**

De charger le service Logement d'envoyer la demande d'adhésion :

- aux responsables du traitement pour la SA RESA : Monsieur Nicky PIRARD, Directeur Collectivités (dgm.maconsommation@resa.be)

- au Département du Logement du Service Public de Wallonie (logements.inoccupes@spw.wallonie.be),

**PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE**  
**COMMUNE DE FLÉRON**

---

2

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL**

**Séance publique du 17 janvier 2023**

et une copie de ces deux documents :

- au responsable du Service TIC de la Commune de Fléron (olivier.doyen@fleron.be),

- à la responsable de la protection des données de la Commune de Fléron, Madame Marine MEULENBERG (dpd@fleron.be).

**Par le Conseil,**

**La Directrice Générale,  
(s) Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,  
(s) Thierry ANCION**

**Pour extrait conforme,**

**La Directrice générale,  
Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,  
Thierry ANCION**



PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE  
COMMUNE DE FLÉRON

013462000010342

1

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 17 janvier 2023

**Présents :** Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**  
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**  
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**  
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ, Madame Marie-Pierre BRUWIER, Monsieur Xavier DALKEN, Madame Estelle BERGENHOUSE, Monsieur Marc CAPPÀ, Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Jean-Marie MOREAU, Monsieur Georges BEAUJÉAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire BIANCHI, Monsieur Giacomo DIANA, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon VERPOORTEN, Madame Joëlle MAMMO ZAGARELLA, Madame Chantal DELTOUR, **Conseillers**  
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

**1.81 - COMMUNE PILOTE WALLONIE CYCLABLE - MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION VELO : APPROBATION.**

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 1er avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales ;

Vu l'article 1er, 3°, de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 mai 2004 relatif à la définition des bassins cohérents de déplacements autour des grandes agglomérations urbaines wallonnes, qui identifie le périmètre du Plan Urbain de Mobilité de l'agglomération liégeoise comme celui reprenant les 24 communes de l'Arrondissement administratif de Liège ;

Vu la délibération du Conseil communal du 23 mars 2011 adoptant la version définitive du dossier de Plan InterCommunal de Mobilité pour les communes de Beyne-Heusay, Fléron et Soumagne comprenant :

- la phase 1 : diagnostic ;

- la phase 2 : objectifs ;

- la phase 3 : schéma directeur et plan d'actions ;

- le rapport de synthèse réalisé par les Conseillers en Mobilité ;

Vu la Vision pour la mobilité wallonne en 2030 – F.A.S.T. (Fluidité – Accessibilité – Sécurité – Santé – Transfert modal) adoptée par le Gouvernement wallon en 2017 ;

Vu l'adoption par le Conseil communal, en date du 24 avril 2018, du Plan d'Actions en faveur de l'Energie durable et du Climat (PAEDC) et sa mise à jour en date du 17 septembre 2019 ;

Vu l'adoption du Plan Urbain de Mobilité de l'Arrondissement de Liège et du Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège, le 19 février 2019, par le Conseil communal ;

Vu le Plan Urbain de Mobilité de l'Arrondissement de Liège (PUM) approuvé par le Gouvernement wallon le 16 mai 2019 ;

Vu la délibération du Collège communal du 23 mai 2019 sollicitant la révision du Plan intercommunal de mobilité des communes de Beyne-Heusay, Fléron et Soumagne et demandant la scission de ce Plan intercommunal en 3 Plans communaux de mobilité, afin de mieux répondre aux spécificités de chaque commune et intégrant les nouveaux enjeux en matière de mobilité ;

Vu l'accord de principe de subvention octroyé par le Ministre, Monsieur Di Antonio, en date du 14 juin 2019 ;

Vu le courrier du SPW-Mobilité du 6 octobre 2020 invitant les communes pilotes à déposer leur candidature au plus tard le 31 décembre 2020 au Service Public de Wallonie, Mobilité et Infrastructures, Direction de la Planification de la Mobilité, Boulevard du Nord, 8, à 5000 NAMUR ;

Vu la circulaire du SPW-Mobilité détaillant le règlement complet de l'appel à candidatures du PIWACY 2020-21, jointe au dossier ;

Vu la délibération du Collège communal du 15 octobre 2020 manifestant son intérêt à participer à cet appel à projets ;

Vu la délibération du Conseil communal qui approuve le dossier de candidature PIWACY, en date du 15 décembre 2020 ;

Vu le courrier du 18 mars 2021 du SPW - Mobilité Infrastructures précisant que la Commune de Fléron a été retenue dans le cadre du projet commune pilote Wallonie cyclable ;

Vu l'arrêté du Ministre, Monsieur Henry, approuvant la candidature de la commune de Fléron au projet PIWACY, en date du 20 mai 2021 ;

Vu la délibération du Collège communal du 22 avril 2021 désignant Monsieur Michel BURON comme fonctionnaire communal vélo ;

Vu la délibération du Conseil communal du 25 mai 2021 approuvant la liste des membres de la Commission Vélo suivant les consignes de composition minimum à respecter, à savoir :

- 6 mandataires politiques;

- un délégué de la CCATM;

- de représentants des services techniques communaux;

- un représentant de la zone de Police;

- un représentant du GRACQ;

avec une répartition de maximum deux tiers de membres du même sexe.

Considérant le courrier de Mr Jean-François Loi du 03 août 2022 indiquant son retrait de la liste des membres de la Commission

**PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE**  
**COMMUNE DE FLÉRON**

2

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL**

**Séance publique du 17 janvier 2023**

Vélo vu son nouvel emploi incompatible avec la fonction de membre d'une Commission communale ;  
Considérant la proposition du Conseil Communal consultatif des Aînés du 15 décembre 2022 de soumettre Mr Guy Goblet comme candidat supplémentaire à la liste des membres de la Commission Vélo ;  
Considérant que Madame Alisson Ponsard doit être ajoutée comme agent technique du service Mobilité;  
Considérant que toutes modifications de la liste des membres doit faire l'objet d'une délibération par le Conseil communal ;

Sur la proposition du Collège communal,  
Après en avoir délibéré,

Statuant par X voix pour, X voix contre et X abstention,

DÉCIDE, à l'unanimité,

**Article 1er.**

D'approuver les modifications apportées à la liste des membres de la Commission Vélo et de fixer la nouvelle composition comme suit:

- Monsieur Thierry Ancion, le Bourgmestre, en charge de la mobilité;
- Madame Josée Lejeune, l'Échevine en charge des Travaux;
- Monsieur Anthony Lo Bue, Échevin des Sports;
- pour le groupe PS : Mesdames Bianchi Marie-Claire et Mullens Rebecca;
- pour le groupe Ecolo : Madame Mammo Zagarella;
- Madame Séverine Gurdal, Attachée spécifique en chef du Département Territoire et Développement;
- Madame Alisson Ponsard, agent technique du service Mobilité;
- Monsieur Pierre Francus, Directeur des Travaux;
- Monsieur Michel Buron, Conseiller en Mobilité et fonctionnaire communal vélo;
- Monsieur Olivier Falise, représentant le GRACQ;
- Monsieur John Rookx, représentant la zone de police Beyne - Fléron - Soumagne;
- Madame Christine Joyeux représentante la CCATM;
- Messieurs Felix Marganne, Benoit Brassine et Hubert Judong représentant les citoyens;
- Monsieur Guy Goblet représentant du Conseil Communal consultatif des Aînés.

**Art. 2.**

De prendre acte des représentants mandatés par le SPW:

- Département des Routes de Liège : Monsieur Destrée Michel;
- OTW - Direction Liège - Verviers : Madame Pauline Morvan;
- DGO2 : Monsieur Didier Castagne.

**Par le Conseil,**

**La Directrice Générale,  
(s) Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,  
(s) Thierry ANCION**

**Pour extrait conforme,**

**La Directrice générale,  
Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,  
Thierry ANCION**



PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE  
COMMUNE DE FLÉRON

013462000010343

1

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 17 janvier 2023

**Présents :** Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**  
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame  
Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**  
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**  
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ,  
Madame Marie-Pierre BRUWIER, Monsieur Xavier DALKEN, Madame Estelle BERGENHOUSE,  
Monsieur Marc CAPPÀ, Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Jean-Marie  
MOREAU, Monsieur Georges BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire  
BIANCHI, Monsieur Giacomo DIANA, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon  
VERPOORTEN, Madame Joëlle MAMMO ZAGARELLA, Madame Chantal DELTOUR, **Conseillers**  
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

**1.811.111.3 - VOIRIES 2022: RÉFECTION RETINNE-WERIXHET-EGLISE-BAC - CHOIX DU MODE DE PASSATION  
ET APPROBATION DES CONDITIONS DU MARCHÉ.**

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 41, §1, 2° (le montant estimé HTVA ne dépasse pas le seuil de 750.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant le cahier des charges N° 2022-036 relatif au marché "VOIRIES 2022: RÉFECTION WERIXHET-EGLISE-BAC" établi par le Service Technique, joint au dossier ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 164.260,83 € hors TVA ou 198.755,60 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 42101/731-60 (n° de projet 20220022) ;

Vu l'avis favorable n°2023/01 de la Directrice Financière en date du 04/01/2023, joint au dossier;

DÉCIDE, à l'unanimité,

**Article 1er.**

D'approuver le cahier des charges N° 2022-036 et le montant estimé du marché "VOIRIES 2022: RÉFECTION WERIXHET-EGLISE-BAC", établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 164.260,83 € hors TVA ou 198.755,60 €, 21% TVA comprise.

**Article 2.**

De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

**Article 3.**

De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE  
COMMUNE DE FLÉRON

---

2

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 17 janvier 2023

**Article 4.**

De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 42101/731-60 (n° de projet 20220022).

Par le Conseil,

La Directrice Générale,  
(s) Isabelle BERTHOLET

Le Bourgmestre,  
(s) Thierry ANCION

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,  
Isabelle BERTHOLET

Le Bourgmestre,  
Thierry ANCION



PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE  
COMMUNE DE FLÉRON

013462000010344

1

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 17 janvier 2023

**Présents :** Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**  
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame  
Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**  
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**  
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Millecq LECLERCQ,  
Madame Marie-Pierre BRUWIER, Monsieur Xavier DALKEN, Madame Estelle BERGENHOUSE,  
Monsieur Marc CAPPÀ, Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Jean-Marie  
MOREAU, Monsieur Georges BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire  
BIANCHI, Monsieur Giacomo DIANA, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon  
VERPOORTEN, Madame Joëlle MAMMO ZAGARELLA, Madame Chantal DELTOUR, **Conseillers**  
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

**1.824.1 - SPI - CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU  
31/01/2023 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR**

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1512-3 et L1523-1 et suivants;

Considérant que la Commune a été convoquée à participer aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de la SPI du 31/01/2023 par courrier daté du 30/12/2023;

Considérant que l'ordre du jour porte sur :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR :

1. Plan stratégique 2020-2022 - Clôture (Annexe 1)
2. Plan stratégique 2023-2025 (Annexe 2)
3. Démissions et nominations d'Administrateurs (le cas échéant)
4. ROI (Règlement d'ordre intérieur) Assemblée générale (Annexe 3)
5. Création d'une filiale publique SPI - Un nouvel outil pour répondre aux enjeux de la transition énergétique (Annexe 4)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

ORDRE DU JOUR (Annexe 5)

1. Rapport spécial du Conseil d'Administration sur la modification de l'objet, des buts, de la finalité et des valeurs (article 6:86 du Code des sociétés et des associations)
2. Modifications statutaires (articles 3, 4, 8, 9, 21 et 35)

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, à l'unanimité,

**Article 1er.**

D'approuver les points portés à l'ordre du jour des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de la SPI du 31/01/2023 qui nécessitent un vote.

**Art. 2.**

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

**Art. 3.**

De transmettre un extrait de la présente délibération à la SPI, ainsi qu'à nos cinq délégués (Mmes Sophie FAFCHAMPS, Rebecca MULLENS, MM. Anthony LO BUE, Romain SGARITO et Clément LIMET).

**PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE**  
**COMMUNE DE FLÉRON**

---

2

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL**

**Séance publique du 17 janvier 2023**

**Par le Conseil,**

**La Directrice Générale,  
(s) Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,  
(s) Thierry ANCION**

**Pour extrait conforme,**

**La Directrice générale,  
Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,  
Thierry ANCION**





PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE  
COMMUNE DE FLÉRON

013462000010345

1

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 17 janvier 2023

**Présents :** Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**  
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame  
Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**  
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**  
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ,  
Madame Marie-Pierre BRUWIER, Monsieur Xavier DALKEN, Madame Estelle BERGENHOUSE,  
Monsieur Marc CAPPÀ, Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Jean-Marie  
MOREAU, Monsieur Georges BEAUJÉAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire  
BIANCHI, Monsieur Giacomo DIANA, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon  
VERPOORTEN, Madame Joëlle MAMMO ZAGARELLA, Madame Chantal DELTOUR, **Conseillers**  
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

**1.824.11 - DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGEMENT POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES SUR  
LE DOMAINE PUBLIC PAR LES POUVOIRS LOCAUX - APPEL À INTÉRÊT DU MINISTRE HENRY :  
APPROBATION.**

Le Conseil,

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie local et de la décentralisation ;

Vu la délibération du Collège communal du 8 juillet 2007, approuvant le dossier de candidature de la Commune de Fléron comme "Commune Énerg'Éthique" ;

Vu la délibération du Collège communal du 25 juin 2015, décidant de signer la Convention des Maires et d'adhérer à la structure proposée par la Province de Liège dans le cadre de la campagne POLLEC en signant une convention de partenariat avec la Province de Liège ;

Vu la décision du Conseil communal de Fléron, prise en séance du 25 octobre 2016, de prendre connaissance et d'approuver le contenu de la nouvelle Convention des Maires pour le climat et l'énergie ;

Vu la décision du Conseil communal de Fléron, prise en séance du 24 avril 2018, d'approuver le PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat) ;

Vu la décision du Conseil communal de Fléron, prise en séance du 17 septembre 2019, d'approuver la mise à jour du PAEDC ;

Vu la décision du Collège communal de Fléron du 4 décembre 2021, décidant de s'associer à la SPI pour définir les emplacements des futures bornes de chargement pour véhicule électrique ;

Vu la décision du Collège communal de Fléron du 8 septembre 2022, décidant d'approuver les emplacements définitifs des futures bornes de chargement pour véhicule électrique ;

Considérant que la Région wallonne a pour objectif d'implanter 2000 bornes de rechargement pour véhicule électrique sur son territoire afin de répondre à l'évolution du parc automobile à travers le monde et en Belgique ainsi que pour contribuer à l'écologie de la planète;

Considérant que cet objectif fait partie de son Plan de relance 2021;

Considérant que le Gouvernement wallon a conclu un accord de coopération horizontale avec des Agences de Développement Territorial pour la mise en œuvre d'une action de facilitation dans le déploiement de bornes de chargement en Wallonie sur le domaine public par les Pouvoirs locaux ;

Considérant que l'Agence de Développement Territorial désignée pour la Province de Liège est la SPI ;

Considérant que fin mars 2022, les Agences de Développement Territorial ont livré le résultat des travaux de vectorisation territoriale menés en collaboration avec l'ensemble des communes wallonnes ainsi qu'avec les gestionnaires de réseau de distribution et présenté ainsi les zones susceptibles de pouvoir accueillir sur le domaine public wallon les 2000 points de recharge souhaités par le Plan ;

Considérant que toutes les zones géographiques sélectionnées et intégrées sous cette vectorisation ont été choisies en regard prioritaire de l'opportunité socio-économique et territoriale exprimée par les communes que ces points de recharge revêtiront pour les citoyens et les propriétaires de véhicules électriques ;

Considérant que ces zones pertinentes ont été catégorisées, dans un second temps, au regard de la réalité technique des réseaux structurants des GRD actifs sur chacune des communes wallonnes pour en définir les coûts futurs de raccordement au réseau ;

Considérant que l'ensemble des emplacements des bornes de la Région wallonne seront intégrés dans une application de référencement ;

Considérant que la SPI, en collaboration avec la Commune de Fléron, a défini les emplacements suivants :

- Parking de l'Administration communale sis rue François Lapierre 19 à 4620 Fléron - 1 borne double ;
- Parking de l'ING sis rue de Magnée à 4620 Fléron - 1 borne simple;
- Parking de l'Espace Sport sis Avenue de l'Espace à 4620 Fléron - 1 borne double ;

**PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE**  
**COMMUNE DE FLÉRON**

2

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL**

**Séance publique du 17 janvier 2023**

- Zone de Loisirs sise rue de la Vaulx à 4621 Retinne - 1 borne double ;
- Place du Marché à 4621 Retinne - 1 borne simple ;
- Parking sis rue du Village à 4623 Magnée - 1 borne simple ;
- Parking de l'école communale de Romsée sis rue de l'Enseignement à 4624 Romsée - 1 borne simple ;
- Parking sis rue Churchill à 4624 Romsée - 1 borne simple ;

Considérant le courrier du Cabinet du Ministre HENRY, du 30 novembre 2022, relatif à l'amplification du déploiement d'infrastructures de rechargement pour véhicules électriques sur le domaine public par les Pouvoirs locaux ;  
Considérant que dans ce courrier, il est précisé que cette opportunité de voir implémenter les points de recharges pour les citoyens et usagers n'induit aucune charge financière, administrative et opérationnelle de quelque nature et ce, tout au long de la durée décennale des futures concessions. Il en est de même de la responsabilité communale qui ne s'en trouvera à aucun moment engagée ;

Considérant que les communes sont d'un point de vue purement juridique les seules à être considérées comme pouvoir adjudicateur sur leur territoire communal ;

Considérant qu'un cahier des charges sera mis à disposition des communes pour les besoins de l'action ;

Considérant qu'avant que les marchés ne soient lancés, il est nécessaire que le Gouvernement puisse connaître le nombre de bornes et donc, implicitement, les zones géographiques du territoire wallon où les communes auront formellement décidé de répondre favorablement à l'appel à intérêt ;

Considérant que pour permettre au plan de déploiement des bornes d'être conduit avec succès, les futures concessions à mettre en œuvre doivent pouvoir rester attractives aux yeux des futurs prestataires privés et donc couvrir une zone géographique d'une taille communale ou supra communale un minimum suffisante ou idéalement la plus étendue possible ;

Considérant que les communes peuvent décider :

- De ne pas répondre favorablement à l'Appel à intérêt ;
- De rester seule pouvoir adjudicateur d'une future concession à mettre en œuvre limitée à son propre territoire communal ;
- D'étendre la gestion du projet à un échelon supra communal, pouvant aller jusqu'à l'entièreté de la zone géographique couverte par son Agence de Développement Territorial, en désignant, pour ce faire, formellement en séance d'un Conseil communal, l'entité à qui elle délègue son pouvoir adjudicateur. L'Agence de Développement Territorial devient alors l'autorité responsable pour la mise en concession sur le territoire supra communal défini. Son rôle se limitant, de facto, aux procédures de bonne exécution et le respect des travaux relatifs à l'implémentation effective des points de recharge par le concessionnaire jusqu'au terme de l'échéance opérationnelle programmée ;

Considérant que le Gouvernement demande aux Communes transmettre leur décision, prise par le Conseil communal, pour le 15 février 2023 au plus tard ;

Considérant qu'une fois la liste des implantations futures ainsi définies, le Gouvernement a programmé leur validation pour début mars 2023 ;

Considérant que la notification des attributions aux soumissionnaires sélectionnés sera réalisée, au plus tard, ce 1er août 2023 et les travaux d'implémentation des points de recharge débuteront alors endéans les deux mois à dater de cette notification. Chaque soumissionnaire doit avoir réalisé l'entièreté de ses travaux endéans les deux ans à compter du démarrage de la concession (50% des points de recharge opérationnels à échéance de la première année de la concession et le solde au plus tard avant fin de la seconde année du démarrage des travaux d'implémentation) ;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, à l'unanimité,

**Article 1er.**

De déléguer son pouvoir adjudicateur dans le cadre du lancement des futurs marchés de concession visant à installer des bornes de recharge électrique à l'Agence de Développement Territorial, soit la SPI.

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE  
COMMUNE DE FLÉRON

---

3

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL

**Séance publique du 17 janvier 2023**

**Art. 2.**

De charger le service Énergie de transmettre la présente délibération, au plus tard le 15 février 2023, au SPW Énergie, Direction de la Promotion de l'Énergie durable, rue des Brigades d'Irlandes 1 à 5100 Namur.

**Par le Conseil,**

**La Directrice Générale,  
(s) Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,  
(s) Thierry ANCION**

**Pour extrait conforme,**

**La Directrice générale,  
Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,  
Thierry ANCION**





PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE  
COMMUNE DE FLÉRON

013462000010346

1

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 17 janvier 2023

**Présents :** Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**  
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame  
Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**  
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**  
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ,  
Madame Marie-Pierre BRUWIER, Monsieur Xavier DALKEN, Madame Estelle BERGENHOUSE,  
Monsieur Marc CAPPÀ, Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Jean-Marie  
MOREAU, Monsieur Georges BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire  
BIANCHI, Monsieur Giacomo DIANA, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon  
VERPOORTEN, Madame Joëlle MAMMO ZAGARELLA, Madame Chantal DELTOUR, **Conseillers**  
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

**1.842.073.521.1 - CPAS - BUDGET DE L'EXERCICE 2023 - SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE :  
APPROBATION.**

Le Conseil,

Vu la loi du 08/07/1976 organique des C.P.A.S. ;

Vu le décret du 23/01/2014 modifiant certaines dispositions de la loi du 08/07/1976 organique des C.P.A.S. ;

Vu le procès-verbal du comité de concertation Commune-CPAS du 14/11/2022 ;

Vu l'examen du budget par le Centre Régional d'Aide aux Communes en date du 07/12/2022 ;

Vu le budget des services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2023 tel qu'arrêté par le Conseil de l'action sociale lors de sa  
séance du 19/12/2022 ;

Considérant que le budget est conforme à la loi et à l'intérêt général ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- par 17 voix pour, groupe IC Fléron, groupe écolo et Madame Deltour.

- par 0 voix contre,

- par 8 abstentions, groupe P.S.

**Article 1er.**

D'approuver le budget des services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2023, tel qu'arrêté par le Conseil de l'Action sociale en  
date du 19/12/2022 et se clôturant comme suit :

**SERVICE ORDINAIRE**

Prévisions de recettes	7.930.355,03 €
Prévisions de dépenses	7.930.355,03 €
Résultat	0,00 €

**SERVICE EXTRAORDINAIRE**

Prévisions de recettes	314.007,24 €
Prévisions de dépenses	314.007,24 €
Résultat	0,00 €

Le montant de la dotation communale pour l'exercice 2023 s'élève à 2.355.000,00 euros.

**PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE**  
**COMMUNE DE FLÉRON**

---

2

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL**

**Séance publique du 17 janvier 2023**

**Art. 2.**

De notifier la présente délibération au Conseil de l'action sociale pour exécution.

**Par le Conseil,**

**La Directrice Générale,  
(s) Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,  
(s) Thierry ANCION**

**Pour extrait conforme,**

**La Directrice générale,  
Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,  
Thierry ANCION**



PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE  
COMMUNE DE FLÉRON

013462000010347

1

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 17 janvier 2023

**Présents :** Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**  
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**  
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**  
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ, Madame Marie-Pierre BRUWIER, Monsieur Xavier DALKEN, Madame Estelle BERGENHOUSE, Monsieur Marc CAPPÀ, Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Jean-Marie MOREAU, Monsieur Georges BEAUJÉAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire BIANCHI, Monsieur Giacomo DIANA, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon VERPOORTEN, Madame Joëlle MAMMO ZAGARELLA, Madame Chantal DELTOUR, **Conseillers**  
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

**1.844 - PCS - COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT : APPROBATION DE LA LISTE MODIFIÉE DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX.**

Le Conseil,

Vu le décret du Parlement Wallon du 21/11/2018 relatif au Plan de Cohésion Sociale pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré à la Communauté française, lequel prévoit deux objectifs prioritaires pour les PCS, à savoir:

- d'un point de vue individuel: réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux;
- d'un point de vue collectif: contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous;

Et sept axes de travail:

- le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale;
- le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté;
- le droit à la santé;
- le droit à l'alimentation;
- le droit à l'épanouissement culturel, social et familial;
- le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication;
- le droit à la mobilité;

Vu la délibération du Conseil communal du 21/05/2019 approuvant le PCS3 (2020-2025) - version n°1;

Vu la délibération du Conseil communal du 22/10/2019 approuvant les modifications apportées au PCS3 (2020-2025);

Vu la délibération du Conseil communal du 23/03/2021 approuvant les rapports d'activités et financiers 2020 et les modifications de plan 2021;

Vu la délibération du Conseil communal du 23/03/2021 approuvant la désignation des représentants communaux au sein de la commission d'accompagnement du Plan de Cohésion Sociale;

Vu la délibération du Conseil communal du 22/03/2022 approuvant les rapports d'activités et financiers 2021 du PCS 3 (2020-2025);

Vu la délibération du Conseil communal du 20/12/2022 approuvant la démission et l'installation d'un nouveau membre du Conseil communal;

Considérant, l'article 23 du décret du 22 novembre 2018 soulignant l'obligation de réunir une commission d'accompagnement composée d'un représentant de chaque pouvoir politique, du CPAS, du chef de projet, des différentes associations ou institutions, avec lesquelles un partenariat est noué conformément aux articles 20, alinéa 1er, et 22, alinéa 1er;

Considérant que les représentants communaux sont en principe désignés pour les six ans du plan et ce afin de correspondre au mandat de la législature actuelle;

Considérant la démission de Monsieur DASSY Ludovic de son mandat de Conseiller communal de la liste PP;

Considérant le remplacement de Monsieur DASSY Ludovic par Madame DELTOUR Chantal, suppléante au 1er rang de la liste PP selon le procès-verbal des élections validées;

Considérant la proposition visant à remplacer le représentant communal du groupe indépendant, Monsieur DASSY Ludovic par Madame DELTOUR Chantal au sein de la commission d'accompagnement du Plan de Cohésion Sociale;

Considérant le courriel de la Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale (SPW) daté du 14/10/2022, invitant le Plan de cohésion sociale à respecter le décret du 22 novembre 2018 imposant la tenue d'une nouvelle réunion de la commission d'accompagnement du PCS;

DÉCIDE, à l'unanimité,

**Article 1er.**

D'approuver le remplacement de Monsieur DASSY Ludovic par Madame DELTOUR Chantal pour le groupe indépendant.

**Article 2.**

D'approuver la liste modifiée des représentants communaux pour la prochaine commission d'accompagnement du service de la

**PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE**  
**COMMUNE DE FLÉRON**

---

2

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL**

**Séance publique du 17 janvier 2023**

cohésion sociale :

Pour le groupe IC : Mme Sylvia de Jonghe - Galler, 2e Échevine et M. Linotte, Président du Conseil de l'Action Sociale

Pour le groupe PS : Mme Marie-Claire Bianchi;

Pour le groupe Écolo : Mme Joëlle Mammo Zagarella;

Pour le groupe indépendant : Mme. Chantal Deltour;

**Art. 3.**

De notifier un extrait certifié conforme de la présente délibération à Mme Sylvia de Jonghe-Galler, Échevine et Présidente de la commission d'accompagnement du PCS et à la Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale (SPW).

**Par le Conseil,**

**La Directrice Générale,  
(s) Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,  
(s) Thierry ANCION**

**Pour extrait conforme,**

**La Directrice générale,  
Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,  
Thierry ANCION**





PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE  
COMMUNE DE FLÉRON

013462000010348

1

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 17 janvier 2023

**Présents :** Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**  
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame  
Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**  
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**  
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ,  
Madame Marie-Pierre BRUWIER, Monsieur Xavier DALKEN, Madame Estelle BERGENHOUSE,  
Monsieur Marc CAPPÀ, Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Jean-Marie  
MOREAU, Monsieur Georges BEAUJÉAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire  
BIANCHI, Monsieur Giacomo DIANA, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon  
VERPOORTEN, Madame Joëlle MAMMO ZAGARELLA, Madame Chantal DELTOUR, **Conseillers**  
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

**PROJET**

**2.073.541 - MISSION D'AUTEUR DE PROJET POUR LA RÉNOVATION DES SERVICES GÉNÉRAUX DE LA  
COMMUNE : CHOIX DU MODE DE PASSATION ET APPROBATION DES CONDITIONS.**

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 140.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Vu la décision du conseil communal du 17 septembre 2019 approuvant les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure ouverte) du marché "Mission d'auteur de projet pour la construction d'un C.P.A.S. conjoint au développement des services généraux de la Commune" ;

Vu la délibération du Collège communal du 27 décembre 2019 attribuant le marché "Mission d'auteur de projet pour la construction d'un C.P.A.S. conjoint au développement des services généraux de la Commune" au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière sur base des critères d'attribution, soit l'Atelier d'architecture KHA et AUPA, Rue du Centre 77 à 4800 Verviers, pour un taux d'honoraires fixe de 9,00% ; soit un estimatif d'honoraires de 191.085,77 € HTVA soit 231.213,78 € 21% TVAC ;

Vu la décision du Collège communal du 11 juin 2020 relative au choix du mode de passation, à la fixation du devis estimatif et à l'arrêt des conditions du marché "Coordination santé sécurité - projet et/ou réalisation de divers travaux 2020" ;

Vu la décision du Collège du 13/08/2020 décidant d'attribuer le marché "Coordination santé sécurité - projet et/ou réalisation de divers travaux 2020" à Bfs Coordination sprl, Rue Emile Vandervelde 24 à 4610 Beyne-Heusay, pour un pourcentage d'honoraires de 2,08% ;

Vu la courrier du 3 février 2022 du SPW Wallonie Mobilité infrastructures, relatif au Plan de relance de la Wallonie, Axe 2 Assurer la soutenabilité environnementale, 2.1 Réaliser des rénovations énergétiques du bâti, Appel à projets à destination des pouvoirs locaux afin de les inciter à améliorer la rénovation énergétique des bâtiments publics leur appartenant ;

Vu les délibérations du conseil du 28 juin 2022 et du collège du 28 juillet 2022 décidant de prendre acte et d'approuver l'engagement de sa candidature, relative à la construction d'une extension pour le CPAS, conjointe aux services généraux de la Commune et à la rénovation du bâtiment communal adjacent, introduite par la Commune sur le guichet unique du SPW, et de s'engager sur l'honneur à respecter les termes de la circulaire du 01/02/2022, relative à l'Appel à projets "Plan de relance de la Wallonie, Axe 2 Assurer la soutenabilité environnementale, 2.1 Réaliser des rénovations énergétiques du bâti, Appel à projets à destination des pouvoirs locaux afin de les inciter à améliorer la rénovation énergétique des bâtiments publics leur appartenant".

Vu la délibération du Conseil du 13 septembre 2022 décidant d'approuver l'audit simplifié réalisé par le service Mobilité et d'approuver les fiches projets, relatives au PIMACI réalisées par le service mobilité :

1- La liaison du sentier Rothys à l'école du Vieux Tilleul en passant par le Centre de loisirs de Retinne ;

2- L'aménagement complet de la Place du Centre de Fléron en "mobipoint" (= lieu d'échanges intermodaux).

**PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE**  
**COMMUNE DE FLÉRON**

2

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL**

**Séance publique du 17 janvier 2023**

et d'approuver les fiches projets, relatives au PIC :

Projet n°1: Construction d'une extension pour le CPAS, conjointe aux services généraux de la commune

Projet n°2: Inondation: réfection de l'exutoire du bassin d'orage de Bouny

Projet n°3: Inondation: travaux sur la bassin versant du Geloury

Projet n°4: Inondation : berges du Geloury

Projet n°7: Amélioration de l'égouttage du Quartier de Retinne (phase 2);

Considérant qu'il convient de lancer un marché pour un auteur de projet pour la partie rénovation de l'AC, pour les phases suivantes :

- phase 4 dossier de demande de permis d'urbanisme - 10% des 9% d'honoraires

- phase 5 dossier de mise en soumission - 20% des 9% d'honoraires

- phase 6 assistance au pouvoir adjudicateur lors de l'examen des offres - 5% des 9% d'honoraires

- phase 7 intervention durant l'exécution des travaux - 30% des 9% d'honoraires

décompte final 2,5% des 9% d'honoraires

réception provisoire 2,5% des 9% d'honoraires

soit 70% des 9% d'honoraires;

Considérant que le montant des travaux tel que passé au conseil du 28/06/22 pour la rénovation de l'AC est estimé à 879.993,38 euros HTVA soit 1.064.791,99 euros 21% TVAC (objet du marché);

Considérant le cahier des charges N° 2022-034 relatif au marché "MISSION D'AUTEUR DE PROJET POUR LA RÉNOVATION DES SERVICES GÉNÉRAUX DE LA COMMUNE" établi par le Département - Direction Technique ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 55.439,58 € hors TVA ou 67.081,89 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant qu'une partie des coûts des travaux sera subsidiée par le SPW MOBILITÉ - INFRASTRUCTURES Département des Infrastructures Direction des Bâtiments, Boulevard du Nord 8 à 5000 NAMUR dans le cadre du PIC;

Considérant qu'une partie des coûts des travaux sera subsidiée par le SPW MOBILITÉ - INFRASTRUCTURES Département des Infrastructures Direction des Bâtiments, Boulevard du Nord 8 à 5000 NAMUR dans le cadre de l'appel à projet:

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 831/722-60 (n° de projet 20190064) et sera financé par emprunt et subsides ;

Vu l'avis positif n°2023-02 de la Directrice Financière en date du 04/01/2023, joint au dossier ;

Sur la proposition du collège communal,

Après en avoir délibéré,

Statuant par .. voix pour , .. voix contre et .. abstentions,

DÉCIDE

**Article 1er.**

De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

**Art. 2.**

D'approuver le cahier des charges N° 2022-034 et le montant estimé du marché "MISSION D'AUTEUR DE PROJET POUR LA RÉNOVATION DES SERVICES GÉNÉRAUX DE LA COMMUNE", établis par le Département - Direction Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 55.439,58 € hors TVA ou 67.081,89 €, 21% TVA comprise.

**Art. 3.**

De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 831/722-60 (n° de projet 20190064).

**Par le Conseil,**

**La Directrice Générale,  
(s) Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,  
(s) Thierry ANCION**

**Pour extrait conforme,**

**La Directrice générale,  
Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,  
Thierry ANCION**



PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE  
COMMUNE DE FLÉRON

013462000010349

1

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 17 janvier 2023

**Présents :** Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**  
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame  
Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**  
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**  
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ,  
Madame Marie-Pierre BRUWIER, Monsieur Xavier DALKEN, Madame Estelle BERGENHOUSE,  
Monsieur Marc CAPPÀ, Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Jean-Marie  
MOREAU, Monsieur Georges BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire  
BIANCHI, Monsieur Giacomo DIANA, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon  
VERPOORTEN, Madame Joëlle MAMMO ZAGARELLA, Madame Chantal DELTOUR, **Conseillers**  
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

**2.078.41 - RÉGIE COMMUNALE AUTONOME "CENTRE SPORTIF LOCAL DE FLÉRON" : APPROBATION DU  
BUDGET 2023.**

Le Conseil,

Vu le décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportif locaux et des centre sportifs locaux intégrés modifié par le décret du 10 mars 2006, du 19 juillet 2011 et du 25 octobre 2012;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 septembre 2003 d'application du décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centre sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006, du 16 novembre 2007, du 08 décembre 2011 et du 20 novembre 2014;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la RCA « Centre Sportif Local de Fléron » du 22 décembre 2022 qui approuve le budget 2023;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- par 17 voix pour, groupe IC Fléron, groupe écolo et Madame Deltour,
- par 0 voix contre,
- par 8 abstentions, groupe P.S.

**Article 1er.**

D'approuver le budget 2023 de la RCA « Centre Sportif Local de Fléron » tel qu'arrêté par la délibération du Conseil d'Administration du 22 décembre 2022.

**Art. 2.**

De notifier un extrait certifié conforme de la présente délibération à la RCA « Centre Sportif Local de Fléron ».

Par le Conseil,

La Directrice Générale,  
(s) Isabelle BERTHOLET

Le Bourgmestre,  
(s) Thierry ANCION

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,  
Isabelle BERTHOLET

Le Bourgmestre,  
Thierry ANCION





PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE  
COMMUNE DE FLÉRON

013462000010350

1

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 17 janvier 2023

**Présents :** Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**  
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame  
Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**  
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**  
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ,  
Madame Marie-Pierre BRUWIER, Monsieur Xavier DALKEN, Madame Estelle BERGENHOUSE,  
Monsieur Marc CAPPÀ, Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Jean-Marie  
MOREAU, Monsieur Georges BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire  
BIANCHI, Monsieur Giacomo DIANA, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon  
VERPOORTEN, Madame Joëlle MAMMO ZAGARELLA, Madame Chantal DELTOUR, **Conseillers**  
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

**2.075.1 - CONSEIL COMMUNAL : COMMUNICATION**

Le Conseil,  
PREND CONNAISSANCE,

1. du courrier du SPW du 23/12/2022 approuvant les délibérations du 29/11/2022 par lesquelles le Conseil communal de Fléron établit les règlements suivants :

- Redevance sur la collecte et le traitement des objets encombrants à partir de la seconde inscription sur un exercice fiscal - exercice 2023.
- Redevance communale sur la délivrance de documents administratifs par la Commune - exercice 2023 à 2025.

2. du courrier du 27/12/2022 établissant les règlements suivants :

- Taxe communale indirecte sur la distribution gratuite, à domicile, d'écrits et d'échantillons publicitaires ou émanant de la presse régionale gratuite - exercices 2023 à 2025.
- Taxe annuelle sur les panneaux publicitaires fixes - exercices 2023 à 2025.

**Par le Conseil,**

**La Directrice Générale,  
(s) Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,  
(s) Thierry ANCION**

**Pour extrait conforme,**

**La Directrice générale,  
Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,  
Thierry ANCION**